

*Le Préfet
de la Région d'Ile de France
Préfet de Paris
2343*

Paris le 25 JUIN 2018



Monsieur le Président,

Par courrier du 12 mars 2018, vous me faites part de votre inquiétude concernant la seconde phase de travaux de l'opération d'aménagement du pont de Nogent et notamment la réalisation de la nouvelle passerelle sur la Marne.

Je tiens tout d'abord à vous assurer de la forte implication des services de l'État sur cette opération qui a permis une avancée rapide des travaux depuis son lancement car comme vous l'indiquez, ce projet est essentiel aux déplacements des piétons et des cycles entre le Nord et le Sud de la Marne. L'État est très sensible à ce sujet qui, comme vous le rappelez à juste titre, est une des priorités soulevées lors des Assises de la Mobilité.

Ainsi, fin avril le nouveau pont franchissant l'autoroute A4 et qui supportera la nouvelle bretelle d'entrée sur l'A4 vers Paris a été mis en place. Les travaux en cours se poursuivent à bon rythme et la première phase de l'opération s'achèvera en fin d'année 2018 par la mise en service de l'ensemble des aménagements routiers.

En ce qui concerne la seconde phase, les travaux de la passerelle sur la Marne ne pouvaient pas démarrer avant le début de l'année 2019. En effet, le phasage de réalisation nécessite au préalable la construction des culées nord et sud de cette passerelle. Or, la future culée sud, mais également l'escalier monumental qui reliera les bords de Marne à la passerelle, sont aujourd'hui situés au niveau de l'actuelle bretelle d'entrée sur l'A4 vers Paris dont le déplacement s'inscrit dans le cadre de l'achèvement des travaux de la première phase. Les aménagements qui permettront de rejoindre la passerelle depuis le parc du Tremblay en passant au-dessus des bretelles sont cependant en cours de réalisation.

Ainsi, conformément aux engagements pris par l'État dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, l'appel d'offres correspondant à la réalisation de la passerelle sur la Marne et des écrans acoustiques non construits pendant la première phase sera lancé au second semestre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée. *W à meilleur.*

Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du département
21/29 avenue du Gal de Gaulle
94054 Créteil Cedex

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT